



Mairie d'AUBY
Lancement mission de maitrise d'œuvre
pour l'extension et la restructuration
de la maison médicale
Décision n° 2025/053/MP

Publié le 25 mars 2025

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché « Mission de maitrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la maison médicale » établi par VERDI Conseil Nord de France ;

Considérant que le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 42 000.00 € HT

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Mission de maitrise d'œuvre pour l'extension et la restructuration de la maison médicale », établis par VERDI Conseil Nord de France.
Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché.
Le montant de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 42 000.00 € HT;

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché.

Article 4 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 25/03/2025
Christophe CHARLES
Maire